

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à autoriser le ministre à revenir à l'appel des motions?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Davis propose:

Que, par dérogation au paragraphe 4 de l'article 38 du Règlement, le vendredi 31 octobre 1969, à 2 heures de l'après-midi, tout amendement à la motion de présenter une Adresse à Son Excellence en réponse à son discours, soit mis aux voix sur-le-champ.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il est vrai que cela a été convenu, mais, au risque d'insister sur ce qui est évident, j'espère qu'il est bien entendu qu'après ce vote le débat reprendra pour le reste de l'après-midi. Je ne voudrais pas qu'on s'imagine qu'à l'issue de ce vote, nous rentrerons chez nous.

(La motion est adoptée.)

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord féliciter le député d'York-Ouest (M. Givens) de ses remarques instructives. Comme membre de l'opposition et député de l'arrière-banc dont le siège fait face au sien, j'ai toujours été surpris de ce qu'un homme d'une telle valeur ait été oublié si longtemps par son parti. Il a toute ma sympathie dans les circonstances où il se trouve, lui et bien d'autres députés de l'arrière-banc de ce parti. Il a fait, selon moi, un excellent discours et j'aimerais le féliciter de ses efforts.

Hier, monsieur l'Orateur, on a fait aux députés de Terre-Neuve, le roc de la côte est, le plus grand compliment qu'ils aient reçu depuis qu'ils sont citoyens canadiens. Je suppose que, pour parler en général, nous sommes venus à Ottawa avec le ministre des Transports (M. Jamieson), qui est également du rocher...

Des voix: Il l'oublie.

M. Lundrigan: Certains l'oublie, et lui aussi, mais à mon avis, il ne pouvait pas nous faire de plus beau compliment lorsqu'il a dit que nous travaillions fort pour les pêcheurs de Terre-Neuve en venant ici exiger pour eux. Bien qu'il nous l'ait reproché, je pense que nous devrions considérer cela comme un compliment et être très fiers de nous-mêmes. Un député vient de dire que le ministre des Transports oublie d'où il vient. Peut-être est-ce une bonne chose pour lui; le poisson donne une odeur et Terre-Neuve n'est pas la partie la plus prospère du Canada. A vrai dire, c'est la plus arriérée. Si quelqu'un veut réellement venir à Ottawa et dans le centre du Canada et profiter de la prospérité qu'il y a ici, y compris celle qui règne au sein du cabinet et du gouvernement libéral, vous ne sau-

[L'hon. M. Davis.]

riez le blâmer de renier le vieux rocher de l'Est du Canada sur lequel déferlent les mers houleuses de l'Atlantique.

Il y a bien des inconvéniants à laisser paraître qu'on connaît une région aussi arriérée, et peut-être devrions-nous oublier et pardonner, mais, soit dit sans sarcasme, j'ai éprouvé une grande déception hier en entendant un député de Terre-Neuve, qui a remporté la dernière élection de justesse, renier ses collègues parce qu'ils défendaient avec acharnement les intérêts des pêcheurs des provinces atlantiques. C'était une bonne plaisanterie lorsqu'il nous a décrits comme des gens en quête de subventions pour les cailloux du panier de Jean Cabot. Certainement, nous aurions cherché à obtenir des subventions et pour les cailloux et pour le poisson dès ce temps-là, parce que c'est de là que date la discrimination contre les pêcheurs de Terre-Neuve que bien des gouvernements ont perpétuée.

Je me demande si quelqu'un a jamais raconté aux Canadiens la situation des pêcheurs à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, en Île du Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et à d'autres endroits. Ils reçoivent, à peu de choses près, le même prix qu'il y a 27 ans. Le poisson que vous achetez à 79c. la livre au supermarché se vend 18c. la livre à Terre-Neuve. A-t-on déjà dit aux députés que la morue fraîche que les gens achètent à 75c., 85c. ou \$1 la livre, les pêcheurs de l'Atlantique la vendent 3c. Nous, députés de Terre-Neuve, devrions rougir de cet état de choses. Mais nous devons, je suppose, nous réjouir de l'abattement sur le sel, qui s'élève à \$300,000, comparés aux 12 milliards de dollars que l'on soustrait aux pêcheurs canadiens de l'Atlantique. Nous devrions aussi nous contenter des modifications apportées, il y a quelques mois, à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Dix-huit prêts ont été consentis en vertu de cette loi, depuis son adoption dans les années 50, soit, au total, \$53,000.

• (9.50 p.m.)

Nous sommes supposés être satisfaits parce que le gouvernement du Canada a acheté 7 millions de livres de poisson pour l'expédition au Biafra. Quelqu'un a-t-il jamais indiqué à la population du Canada comment le poisson avait été acheté et pourquoi il était si peu cher? Quelqu'un a-t-il jamais dit à notre population que le gouvernement du pays avait autorisé les négociants des provinces atlantiques à lésiner avec les pêcheurs pour leur offrir le plus bas prix possible? Le gouvernement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) et le ministre des Pêches et Forêts (M. Davis) pourraient alors déclarer que le Canada est un pays charitable puisque nous avons expédié du poisson au Biafra. C'est la population de Terre-Neuve